

## ANNEXE V: COLLABORATION DU PAM AVEC LES PARTENAIRES COOPÉRANTS EN 2023

- En 2023, le PAM a travaillé en partenariat avec 877 organisations non gouvernementales (ONG) – notamment avec des sociétés nationales du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge –, dont 82,5 pour cent d’acteurs locaux.

Figure 1: Les partenaires coopérants en chiffres (2023)

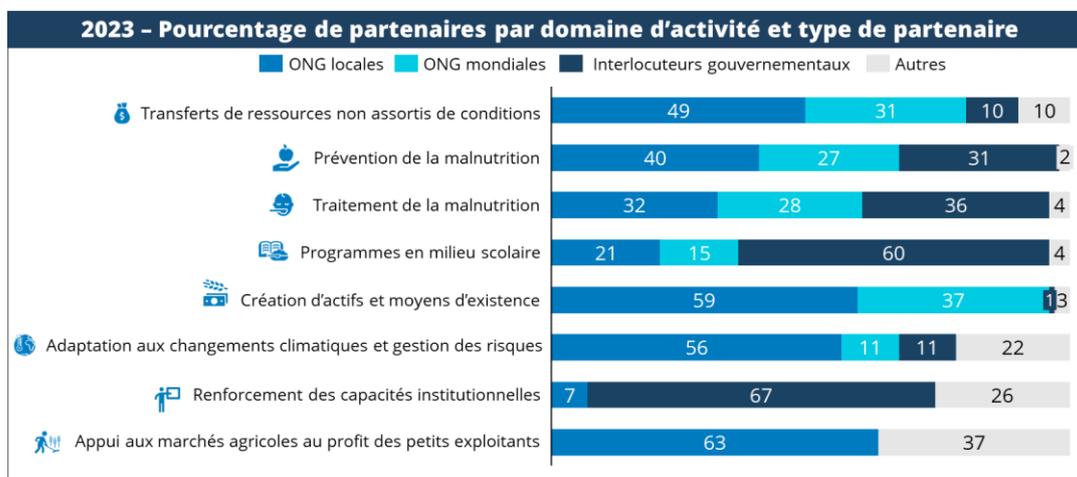


▲ Augmentation/baisse par rapport à 2022 (en pourcentage)

Note: Le terme "interlocuteurs gouvernementaux" fait référence aux autorités publiques présentes aux niveaux de l’État, des régions, des provinces, des districts ou des municipalités ou à un niveau inférieur dans les pays où le PAM intervient, qui sont dûment habilitées à passer des accords avec le PAM, y compris les institutions et organismes nationaux.

- Dans 69 pays, le PAM a collaboré avec des ONG aux fins de l’exécution de diverses activités relevant de huit domaines d’intervention. Les ONG sont les principaux partenaires du PAM pour les opérations reposant sur des transferts de ressources non assortis de conditions, dont 80 pour cent sont menées en collaboration avec elles.
- Les gouvernements hôtes continuent également de fournir un appui considérable aux initiatives conduites dans les domaines de l’alimentation scolaire et du renforcement des capacités institutionnelles.

Figure 2: Part des différents types de partenaires, par domaine d’intervention



## Miser sur le contexte local

4. On estime que, en 2023, le PAM a acheminé 31,1 pour cent de la valeur de l'ensemble des contributions confirmées par l'intermédiaire d'acteurs nationaux et locaux<sup>1</sup>, dépassant ainsi l'engagement de 25 pour cent pris au titre du Grand Bargain (pacte relatif au financement de l'action humanitaire). Il s'agit du meilleur résultat obtenu depuis 2013.
5. En 2023, le PAM a commencé à élaborer sa toute première politique en matière d'ancrage local, qui devrait être soumise au Conseil d'administration en février 2025.

## Point sur la dématérialisation du processus d'établissement des partenariats

6. Conformément au plan global relatif aux assurances à donner, le PAM a axé ses efforts sur le déploiement de solutions numériques de bout en bout et la mise au point d'outils d'analyse de données, dans l'objectif de fournir une vue d'ensemble globale du processus d'établissement des partenariats. Le lancement de Partner Connect<sup>2</sup> comme principal outil de liaison avec les partenaires coopérants a permis non seulement de renforcer les compétences de ces derniers dans le domaine du numérique et d'améliorer leur accès aux données, mais aussi d'accroître la transparence de leur participation aux activités du PAM et l'application du principe de responsabilité.
7. En 2023, le PAM a déployé le module d'établissement de rapports de Partner Connect dans 11 bureaux de pays supplémentaires, ce qui porte le nombre total de pays utilisant ce module à 18. Depuis la mi-2023, les déploiements ciblent principalement les bureaux de pays à haut risque, conformément au plan global relatif aux assurances à donner. Des évolutions et des améliorations permanentes sont apportées à Partner Connect dans le cadre de sa structure modulaire, en fonction des retours des utilisateurs. Le deuxième module, qui porte sur la gestion des accords de partenariat sur le terrain, a été conçu pour accroître la transparence et simplifier les processus de négociation et de gestion des contrats. Il a été mis en service dans deux bureaux de pays fin 2023; les retours des utilisateurs finaux serviront à apporter de nouvelles améliorations. Le troisième module, qui concerne la facturation et le suivi des transactions financières, est actuellement en cours de développement. La première étape a été achevée au dernier trimestre de 2023.

---

<sup>1</sup> Tel que mesuré au titre de l'indicateur de performance clé "Pourcentage de fonds du PAM destinés aux partenaires coopérants fournis aussi directement que possible aux intervenants locaux et nationaux" du Cadre de résultats institutionnels. La formule utilisée pour ce calcul est la suivante:

$$\% \text{ de fonds du PAM alloués aux partenaires locaux} = x + y + z/X \times 100,$$

sachant que:

x = montant effectif des ressources versées aux partenaires coopérants nationaux (ONG locales et gouvernements hôtes), tel que déterminé dans l'accord de partenariat sur le terrain;

y = valeur des produits alimentaires distribués aux bénéficiaires du PAM par l'intermédiaire des partenaires coopérants nationaux (ONG locales et gouvernements hôtes);

z = valeur des transferts de type monétaire versés aux bénéficiaires du PAM par l'intermédiaire des partenaires coopérants nationaux (ONG locales et gouvernements hôtes);

X = montant total des contributions reçues par le PAM.

<sup>2</sup> Partner Connect est une solution numérique de gestion des partenariats qui permet de dématérialiser certaines procédures papier, d'améliorer la qualité des données et de simplifier les flux d'informations. La plateforme comporte trois modules, portant chacun sur un aspect du cadre de partenariat: établissement de rapports relatifs aux distributions; gestion des accords de partenariat sur le terrain; suivi des transactions financières (en cours de développement).

8. Toujours en 2023, l'accent mis sur l'amélioration de l'analyse de bout en bout des données a conduit au développement d'une application intitulée "Partnerships Tracker", qui intègre les données issues des systèmes institutionnels du PAM afin de permettre le suivi automatique des accords conclus avec les ONG. Cette application aidera les effectifs du PAM sur le terrain à mieux suivre la mise en œuvre de ces accords et leur fera gagner du temps en leur évitant d'avoir à recourir à des méthodes de suivi manuelles.

### **Renforcement de la capacité du PAM de gérer les partenariats conclus avec les organisations non gouvernementales**

9. En 2023, le PAM est parvenu à renforcer considérablement les capacités de sa fonction de gestion des partenariats avec les ONG, en particulier au niveau des bureaux régionaux. Des unités régionales chargées de la gestion des partenaires coopérants ont été créées. Elles jouent un rôle essentiel de supervision et d'orientation des bureaux de pays, garantissant ainsi un appui et une gestion adaptés au contexte.